

LE CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2015

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8^e arrondissement, le mardi 27 janvier 2015, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
Mme Erika DUVERGER
M. Vincent BALADI
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
M. Grégoire GAUGER
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Membres excusés

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)
M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à M. Vincent BALADI)
Mme Eve DESBONNETS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)

Ordre du jour de séance

08 2015 01

Désignation du secrétaire de séance

08 2015 02

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 2 décembre 2014

08 2015 005

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2015 DDEES 53

08 2015 003

Choix du mode de gestion déléguée pour le centre d'animation Espace Beaujon, situé 208, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris (8^e)

2015 DLH 33

8 avenue César Caire – Démolition d'une surface de plancher et création d'un escalier - Autorisations d'urbanisme

2015 DAJ 1

Subvention de 296.750 euros et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris

2015 DAC 83

Cent rosiers pour les 100 ans du génocide des Arméniens – Hommage aux femmes arméniennes, jardin d'Erevan à Paris 8^e

2015 DAC 9

Avenant au bail emphytéotique administratif — concession de travaux publics pour la rénovation et l'exploitation du Théâtre Marigny (8^e).

2015 DLH 19

Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié

08 2015 004

Autorisation de domiciliation de l'AMMAC (Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Paris) à la Mairie du 8^e et signature d'une convention

2015 DDEES 53

Subvention de 250.000 euros et convention avec le Comité des Champs-Élysées pour les festivités du nouvel an (8^e)

VMA8 2015 01

Vœu déposé par Jeanne d'Hautserre et les élus du 8^e arrondissement relatif à l'apposition d'une plaque sur la façade des locaux occupés par l'UGIF au 29 rue de la Bienfaisance à Paris 8^e, pendant la Seconde Guerre mondiale

VMA8 2015 02

Vœu déposé par Jeanne d'Hautserre et les élus du 8^e arrondissement relatif au développement de la pratique du vélo à Paris

VMAS 2015 03

Vœu déposé par M. Charles BEIGBEDER relatif à l'organisation d'une journée annuelle de la musique, en collaboration avec les « luthiers » du quartier de la rue de Rome, les conservatoires et écoles de musiques, ainsi que les écoles, collèges et lycées du 8^e arrondissement

QMAS 2015 001

Question orale à Madame la Maire du 8^e arrondissement, présentée par Corine Barlis, relative à la mise en place du budget participatif local dans le 8^e arrondissement

1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

2°/ Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER**, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. **Mme Martine PEYREL**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8^e arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire de séance.

3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE propose d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 2 décembre 2014 et demande s'il y a des observations.

M. PACHECO demande que soit modifié à la page 7, chapitre 12, 3^e alinéa, le mot « nécessitera » par « nécessite ».

Sous réserve de cette modification, le compte rendu de la séance du **mardi 2 décembre 2014** est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** des membres présents.

4°/ Adoption de la procédure d'urgence pour l'examen du projet de délibération 2015 DDEES 53 et son inscription à l'ordre du jour complémentaire

- La procédure d'urgence est **ADOPTÉE A L'UNANIMITE** des membres présents.

5°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative au choix du mode de gestion déléguée pour le centre d'animation Espace Beaujon, situé 208, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris (8^e)

Le centre d'animation Espace Beaujon est actuellement géré par une convention de délégation de service public qui arrive à échéance le 31 août 2016. Cet équipement étant inscrit à l'inventaire des équipements du 8^e arrondissement, il revient au Conseil du 8^e arrondissement de se prononcer sur son mode de gestion au-delà de cette date. Les actions en matière d'activités culturelles et de loisirs, d'insertion et de convivialité à destination des parisiens et des parisiennes requérant un savoir-faire particulier qui n'entre pas à ce jour dans les compétences de l'administration parisienne, il est proposé d'externaliser la gestion de cet équipement afin de bénéficier du savoir-faire et de la souplesse de gestion de professionnels de l'éducation, de l'insertion et de la prévention auprès des jeunes et des populations défavorisées.

Le mode de gestion actuel de la délégation de service public a donné entière satisfaction et permet une réelle souplesse de gestion. Mme d'HAUTESERRE propose donc de retenir la délégation de service public comme mode de gestion futur du centre d'animation Espace Beaujon.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, dont les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de Mme Eve DESBONNETS à M. Grégoire GAUGER, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

6°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à la démolition d'une surface de plancher et création d'un escalier 8 avenue César Caire

La ville de Paris est propriétaire d'un presbytère situé 8, avenue César Caire dans le 8^e arrondissement, dont le bailleur est l'association diocésaine de Paris. L'actuel locataire souhaite y démolir une surface de plancher pour la création d'un escalier. Le projet de délibération a pour objet d'autoriser cette association à déposer auprès des services de la ville de Paris le permis de démolir correspondant.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, dont les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de Mme Eve DESBONNETS à M. Grégoire GAUGER, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

7°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à la subvention de 296.750 euros, ainsi que la signature d'un avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris

Ce projet de délibération a pour objet de fixer le nombre de permanences juridiques gratuites assurées par des avocats dans les 20 mairies d'arrondissement et d'attribuer à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris une subvention d'un montant de 296.750 euros. Les consultations ont lieu chaque semaine dans les mairies d'arrondissement. En 2014, 9800 personnes ont bénéficié des conseils juridiques gratuits d'un avocat, soit un total de 1728 permanences. Dans le 8^e arrondissement, les avocats ont assuré 39 permanences et 274 consultations ont été réalisées. Pour l'année 2015, l'Ordre des avocats au Barreau de Paris s'engage à reconduire 1728 permanences réparties sur l'ensemble des 20 mairies d'arrondissement.

M. LEBEL approuve cette initiative qui rend service aux administrés. Cependant, il regrette que certains avocats ne soient pas ponctuels lors des rendez-vous.

A la suite d'une question de M. PACHECO, Mme d'HAUTESERRE précise que les permanences des avocats ont lieu les lundis entre 16h et 19h dans la salle des permanences de la Mairie du 8^e. Les avocats sont rétribués par la ville de Paris à la vacation.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, dont les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- **ABSTENTIONS : 2** (M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Eve DESBONNETS à M. Grégoire GAUGER)

8°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à l'hommage rendu aux femmes arméniennes dans le jardin d'Erevan à Paris 8^e - Cent rosiers pour les 100 ans du génocide des Arméniens

Afin de commémorer le centenaire du génocide des Arméniens, la ville de Paris souhaite honorer la mémoire des femmes arméniennes victimes ou rescapées des événements tragiques de 1915. Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en souvenir de ces femmes arméniennes au sein d'un massif de cent rosiers au jardin d'Erevan à Paris 8^e et dont le texte sera le suivant :

1915 – 2015
CENTENAIRE DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS
EN HOMMAGE AUX FEMMES ARMÉNIENNES VICTIMES DU GÉNOCIDE,
A CELLES QUI ONT DISPARU,
A CELLES QUI ONT SURVÉCU ET TRANSMIS LA MÉMOIRE
8 MARS 2015
LA MAIRE DE PARIS, L'ASSOCIATION
ANNE HIDALGO « LA CROIX BLEUE DES ARMÉNIENS DE FRANCE »

Mme BARLIS affirme son soutien à ce projet de délibération, elle souligne l'importance du travail de mémoire et rend hommage aux femmes arméniennes victimes et survivantes du génocide de 1915.

Mme d'HAUTESERRE explique que c'est en raison de son attachement au devoir de mémoire qu'elle a nommé dans son équipe municipale un Adjoint au Maire M. GAUGER, dont l'une des missions essentielles est de perpétuer cette responsabilité morale.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de Mme Eve DESBONNETS à M. Grégoire GAUGER, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

9°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet d'avenant au bail emphytéotique administratif et de concession de travaux publics pour la rénovation et l'exploitation du Théâtre Marigny (8^e).

La ville de Paris, propriétaire du Théâtre Marigny devait entreprendre des travaux de mise aux normes et de rénovation du bâtiment. Un bail a été conclu le 24 novembre 2011 avec la société MARIGNY SAS. Des travaux ont débuté en juillet 2013 et ont dû être suspendus en raison de désordres importants de structure. Compte tenu des coûts supplémentaires de l'opération dus à ces désordres, les négociations ont repris entre la ville de Paris et la société MARIGNY SAS et viennent d'aboutir. Désormais, le projet de délibération présenté a pour objet d'approuver :

- les termes du contrat complémentaire au bail afin de définir les conditions d'exécution des travaux de structure (3,5 millions d'euros) ;

- un projet d'avenant qui prévoit d'allonger la durée initiale du bail et qui permet à FIMALAC d'entrer dans le capital de la société

M. LEBEL approuve le programme de travaux indispensables au théâtre Marigny et le choix d'un nouvel actionnaire dont la capacité financière solide permettra de financer ces travaux importants. Il redoute toutefois que l'investissement lourd de FIMALAC soit plutôt motivé par la création commerciale d'un restaurant de luxe que par la vocation culturelle du lieu qui à toujours été le théâtre. Il signale par ailleurs que le permis de construire prévoit la réalisation d'une vaste surface de plein air destinée à accueillir des tables l'été, restreignant d'autant la surface du jardin des Champs Elysées.

M. BALADI s'interroge sur le choix de la société FIMALAC qui a déjà obtenu la concession de la salle PLEYEL. Il s'inquiète qu'une même société puisse ainsi acquérir progressivement le monopole de lieux culturels importants du 8^e arrondissement.

- **A LA MAJORITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS et les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Jeanne d' HAUTESERRE et de Mme Eve DESBONNETS à M. Grégoire GAUGER)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **2** (M. François LEBEL, M. Marc PACHECO)
- **ABSTENTIONS** : **2** (M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI)

10°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat modifié

Le contexte législatif et réglementaire, principalement la loi DUFLOT de 2013, l'ordonnance de février 2014 et la loi ALUR de mars 2014 requièrent que le Programme Local de l'Habitat en cours (PLH), approuvé en 2011 par le Conseil de Paris, soit modifié. L'objet de la présente délibération est donc d'approuver le PLH modifié dont les principaux enjeux et modifications sont les suivants :

- Le premier objectif est d'augmenter la programmation de nouveaux logements, notamment l'offre de nouveaux logements sociaux,

-Le deuxième objectif est de prendre en compte les nouveaux objectifs fixés par la loi SRU pour le logement social afin d'atteindre 25 % de logements SRU en 2025 et viser 30 % en 2030. Cela nécessitera la construction de 7 000 à 7 500 logements sociaux en moyenne par an d'ici la fin du PLH. Sur la durée du PLH, environ 40 500 logements sociaux seront financés,

-Le troisième objectif est d'augmenter le logement en faveur des classes moyennes, principalement le logement intermédiaire

-Le quatrième objectif est d'améliorer les conditions d'accès au logement social et la gestion par les bailleurs de ce parc.

Par ailleurs, diverses modifications proposées par le PLH devront être incluses dans la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont la procédure a débuté en juillet 2014. Il est donc nécessaire que l'adoption du PLH modifié précède celle du PLU.

Mme Sophie BOYER CHAMMARD se félicite de la réussite de la ZAC Beaujon, de la qualité des logements proposés et de la construction d'équipements de proximité tant attendus par le 8^e arrondissement. Si l'objectif du PLH de favoriser les logements sociaux est louable, elle souligne l'incohérence du mécanisme de répartition entre les différentes catégories de logements : PLAI, PLUS, PLS. En effet, dans le 8^e arrondissement, zone de déficit de logements sociaux, la ville de Paris va privilégier les logements de type PLAI-PLUS alors que les besoins les plus importants sont ceux des classes moyennes qui peuvent uniquement bénéficier des PLS en raison des plafonds des revenus. De plus, elle s'inquiète de la volonté de la ville de Paris d'augmenter la production de logements sociaux en transformant des logements du parc privé et en contraignant à terme les classes moyennes à quitter l'arrondissement. Enfin, le PLH risque de ralentir la vente des biens car les propriétaires s'inquièteront des risques de préemption par la ville de Paris.

Mme BARLIS insiste quant à elle sur l'équilibre des catégories de logements programmés par le PLH avec 30% de logements PLAI, 40% PLU et 30% PLS.

- **A LA MAJORITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, M. Charles BEIGBEDER et les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Jeanne d' HAUTESERRE, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de Mme Eve DESBONNETS à M. Grégoire GAUGER)
- Suffrage exprimé **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)

11°/ M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à l'autorisation de domiciliation de l'AMMAC (Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Paris) à la Mairie du 8^e et à la signature d'une convention

A la suite du projet de vente de la caserne Pépinière par le Ministère de la Défense, l'Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants domiciliée en ces lieux depuis de très nombreuses années est contrainte à quitter les locaux à compter du second semestre 2015. Elle doit donc retrouver un siège social pour poursuivre ses activités. Son président, M. Louis HAUDECENT, a sollicité la possibilité pour cette association d'être domiciliée à la Mairie du 8^e arrondissement. Il s'agit d'avoir une domiciliation nécessaire à la poursuite des activités de l'association, de lui permettre d'avoir une boîte à lettres pratique et sûre pour recevoir son courrier, de pouvoir tenir son assemblée générale et organiser au moins une réunion par an pour ses adhérents.

Sur le plan réglementaire, cette demande est recevable. Le siège social d'une association peut-être l'adresse d'un bâtiment collectif mis à disposition d'une collectivité publique. La domiciliation de l'association n'est soumise à aucune réglementation particulière excepté une validation par délibération du Conseil d'arrondissement. Sur le plan de l'organisation en Mairie, les services administratifs sont en mesure d'organiser la gestion du courrier par la création d'une boîte à lettres et une salle de la Mairie peut être mise à disposition de l'association 2 fois par an. Sur le plan de l'histoire, cette association dont les locaux sont situés près de la Mairie du 8^e a noué au fil du temps des liens étroits qui concourent à la réussite des manifestations patriotiques et au devoir de mémoire auprès des jeunes générations.

Enfin, le 8^e est attaché symboliquement à la Marine Nationale par la présence de l'Etat Major de la Marine Nationale rue Royale et souhaite promouvoir le lien Armée-Nation. Par ailleurs, de nombreux adhérents de l'AMMAC demeurent dans le 8^e et fréquentent le Cercle militaire Saint-Augustin. Il est donc important que ce lien continue à exister et que l'AMMAC de Paris ne quitte pas l'arrondissement.

La délibération propose d'autoriser la domiciliation de l'AMMAC à la Mairie du 8^e, 3 rue de Lisbonne et d'approuver le projet de convention de domiciliation qui précise l'ensemble des dispositions qui lieront l'AMMAC et la Mairie du 8^e arrondissement.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Jeanne d' HAUTESERRE, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de Mme Eve DESBONNETS à M. Grégoire GAUGER, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

12°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à la subvention de 250.000 euros et convention avec le Comité des Champs-Élysées pour les festivités du nouvel an (8^e)

Le Comité Champs-Élysées organise depuis 1980 des événements prestigieux à Paris dont les illuminations des fêtes de fin d'année. Il a organisé cette année un spectacle lumineux sur l'Arc de Triomphe projeté le 31 décembre 2014 et une parade festive sur l'avenue des Champs Élysées le 1^{er} janvier 2015. Le budget s'est élevé à 599.953 euros. A ce titre, le Comité Champs-Élysées sollicite une subvention de 250.000 euros auprès de la ville de Paris.

M. LEBEL s'interroge sur le montant élevé de la somme de 270 000 euros inscrite au budget du Comité des Champs Élysées sous l'intitulé « parade du monde festif ».

- **A L'UNANIMITE (12 voix)** dont les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Jeanne d' HAUTESERRE, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de Mme Eve DESBONNETS à M. Grégoire GAUGER, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- M. PACHECO s'abstient

13°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement et les élus du 8^e arrondissement, présente un vœu relatif à l'apposition d'une plaque sur la façade des locaux occupés par l'UGIF au 29 rue de la Bienfaisance à Paris 8^e, pendant la Seconde Guerre mondiale

« Considérant que nous avons tous un devoir de mémoire ;

Considérant que pendant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux Français et Européens ont été déportés à cause de leurs origines, de leurs idées ou de leur religion ;

Considérant que pendant cette période, le 29 rue de la Bienfaisance abritait, dans le 8^e, le siège de l'UGIF (l'Union Générale des Israélites de France) ;

Considérant que l'UGIF regroupait les activités de plusieurs associations d'aide aux réfugiés, elle se consacrait à la distribution de subsides pour de nombreux juifs étrangers ;

Considérant que la gestapo a arrêté, au siège de cette association, le 30 juillet 1943, 67 personnes dont 50 d'entre elles furent arrêtées et déportées à Auschwitz-Birkenau sans qu'aucune ne survive à l'exception de deux d'entre elles déportées à Bergen-Belsen ;

Considérant qu'au-delà de la communauté juive, ces événements de 1943 nous renvoient à notre propre histoire à notre identité collective »

Le conseil du 8^e arrondissement demande à ce que la Maire de Paris entreprenne toutes les démarches nécessaires pour apposer une plaque à la mémoire des juifs raflés par la gestapo, le 30 juillet 1943, sur la façade des locaux occupés par l'UGIF au 29 rue de la Bienfaisance à Paris 8^e

M. GAUGER rappelle que le devoir de mémoire a tout son sens dans l'actualité tragique récente. Il rend hommage à M. RAJCHLES, adolescent de 14 ans pendant l'occupation allemande et interdit d'école parce qu'il était juif. Ce dernier, qui travaillait pour survivre à l'UGIF - organisation qui venait en aide aux juifs français ou étrangers démunis - a témoigné de sa douloureuse histoire. En effet, le 31 juillet 1943 au matin, la Gestapo a rafilé l'ensemble du personnel présent à l'UGIF rue de la Bienfaisance. Seules 5 personnes ont réussi à s'échapper par les cours intérieures des immeubles voisins, dont M. RAJCHLES. Pour ne pas oublier le personnel de l'UGIF qui a aidé la population juive dans un climat de terreur, qui s'est sacrifié, et a été assassiné dans les camps de la mort ; pour ne pas oublier ces arrestations arbitraires et inhumaines, cette honte du XX^e siècle, les élus du 8^e arrondissement déposent le vœu mentionné ci-dessus.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de Mme Eve DESBONNETS à M. Grégoire GAUGER, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu

14°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement et les élus du 8^e arrondissement, présente un vœu relatif au développement de la pratique du vélo à Paris

« CONSIDERANT que le vélo ne représente que 5% des déplacements à Paris, beaucoup de parisiens et d'habitants de la métropole craignant les conditions de circulation pour leur sécurité ;

CONSIDERANT que sous la dernière mandature, le linéaire d'itinéraires vélos a principalement progressé grâce aux couloirs de bus et à la mise en double sens cyclable des voies limitées à 30km/h ;

CONSIDERANT que les couloirs de bus sont loin de représenter des itinéraires cyclables protégés, la cohabitation avec les bus et les taxis étant parfois difficile ;

CONSIDERANT qu'il manque à Paris des itinéraires cyclables à forte capacité, facilement identifiables et permettant de traverser rapidement la capitale en limitant les intersections avec les autres usagers de la voirie ;

CONSIDERANT que le traitement des carrefours avec les autres modes de déplacements (bus et piétons notamment) doit être amélioré pour permettre aux cyclistes de traverser en toute sécurité des places comme celle de la Concorde ;

CONSIDERANT que 71% des ménages parisiens ne sont pas équipés de vélos (Vélib' ne représente que 28% des déplacements en vélos), notamment à cause d'un nombre insuffisant d'emplacements sécurisés ;

CONSIDERANT que le vélo à assistance électrique peut constituer une solution plus attractive pour les trajets domicile-travail ;

CONSIDERANT que les actions de sensibilisation de tous les usagers de l'espace public doivent être amplifiées, en priorité les nouveaux conducteurs ;

CONSIDERANT que le cycliste est aussi un acteur de sa sécurité et doit être conscient des dangers encourus par le non-port du casque, le dépassement par la droite, le franchissement des feux rouges, l'utilisation de casques audio ou de kits mains libres »

Sur proposition de Jeanne d'HAUTESERRE et des élus du 8^e arrondissement, le Conseil d'Arrondissement émet le vœu :

- ***Que la petite ceinture ferroviaire soit réutilisée pour créer une boucle cyclable intégrale végétalisée, dont la continuité dans sa partie Ouest sera assurée par des aménagements sécurisés sur la voirie ;***
- ***Que des itinéraires cyclables sécurisés à forte capacité soient créés le long de la Seine en rive gauche et entre Bastille et la Villette, en passant par le quartier des gares du Nord et de l'Est ;***
- ***Qu'une passerelle cycliste soit créée au droit du bassin de l'Arsenal pour assurer une continuité de l'axe Villette/Bastille vers la rive gauche ;***
- ***Que des emplacements de stationnement soient créés sur la voirie chaque année, notamment à proximité des pôles intermodaux, en privilégiant les solutions innovantes comme les consignes automatiques enterrées ;***
- ***Que la mutation de la voirie parisienne, et notamment les places, soit accélérée pour favoriser les cheminements cyclistes en toute sécurité (sas vélos, feux tricolores dédiés, « tourne à droite » et « tout droit » cyclistes, signalisation facilement mémorisable) ;***
- ***Que l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique soit revalorisée et que la version électrique du Vélib' soit déployée au plus vite ;***
- ***Qu'un groupe de travail réunissant les associations de cyclistes, d'automobilistes et les auto-écoles soit mis en place pour sensibiliser les futurs conducteurs lors de l'apprentissage de la conduite ;***
- ***Que les campagnes d'information à destination des cyclistes sur les dangers de certains comportements soient amplifiées (écran de bornes Vélib', tracts sur les vélos en stationnement, etc.).***

M. GAUGER souligne que le vélo à Paris doit être une priorité. En 2011, Paris se situait au 7^e rang des villes cyclables et se trouve aujourd'hui reléguée au 14^e rang dans la catégorie des « bike friendly ». Il existe un déficit de pistes cyclables protégées à Paris dont découle une forte insécurité pour les cyclistes, comme rue de la Pépinière ou place de la Concorde dans le 8^e arrondissement. La ville de Paris prépare un plan vélo dont le budget prévu est de 100 millions d'euros pour la mandature. Des efforts plus conséquents doivent être engagés ; ainsi Londres investira 1,3 milliards d'euros au cours des 10 prochaines années. Le développement du vélo à Paris doit s'accélérer, les pistes cyclables nécessitent une réelle amélioration sur le plan de la qualité et les stationnements vélos restent insuffisants. Des campagnes d'information relatives à la sécurité à destination des cyclistes doivent également être mises en place rapidement.

Mme BARLIS rappelle qu'un plan vélo proposé par la Maire de Paris est en cours d'élaboration en concertation avec les associations cyclistes, les élus et les parisiens. Elle considère qu'il s'agit d'un vœu politicien.

M. PACHECO observe qu'il a toujours été défavorable à l'autorisation accordée aux cyclistes de ne pas respecter les feux rouges pour tourner à droite et réitère son opposition aux pistes cyclables à double sens. Il insiste sur l'accidentologie élevée des cyclistes à Paris et souhaite que ceux-ci soient soumis aux mêmes règles que les automobilistes.

Mme BOYER CHAMMARD souligne que la politique du développement de la pratique cyclable y compris celle du vélib', menée par la ville de Paris, constitue un succès et salue ces initiatives. En revanche, elle s'inquiète des nouvelles suppressions de places automobiles au profit des stationnements vélos dont les conséquences seront de pénaliser les familles de l'arrondissement.

- **A LA MAJORITE (8 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. Charles BEIGBEDER et les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Jeanne d' HAUTESERRE, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de Mme Eve DESBONNETS à M. Grégoire GAUGER)
- Suffrage exprimé **CONTRE** : **1** (Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTIONS** : **4** (Mme Erika DUVERGER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO)

15°/ M. Charles BEIGBEDER, conseiller d'arrondissement du 8^e arrondissement présente un vœu relatif à l'organisation d'une journée annuelle de la musique, en collaboration avec les « luthiers » du quartier de la rue de Rome, les conservatoires et écoles de musiques, ainsi que les écoles, collèges et lycées du 8^e arrondissement

« CONSIDÉRANT que la rue de Rome est un site unique doté d'une importante concentration de magasins d'instruments de musique dits « luthiers », qui constituent un atout majeur pour le rayonnement culturel de l'arrondissement,

-Que l'organisation d'une journée annuelle de la musique permettrait la rencontre entre musiciens, commerçants, personnalités investies dans le domaine de l'art musical, élèves des écoles de l'arrondissement ou simples citoyens,

-Que cette journée pourrait consister en une présentation, par chaque professionnel, de la diversité de leurs instruments, accompagnée de séances de démonstration ou mini-concerts dont puissent bénéficier l'ensemble des élèves de l'arrondissement,

-Qu'elle pourrait se dérouler au sein des locaux de la mairie du 8^e arrondissement, ou bien au conservatoire municipal Camille Saint-Saëns situé rue du Faubourg Saint-Honoré ou bien encore au conservatoire à rayonnement régional situé 14 rue de Madrid,

-Qu'elle permettrait la transmission d'une culture musicale qui fait la richesse de notre arrondissement, participerait au décloisonnement des savoirs musicaux et culturels et stimulerait des vocations musicales, notamment chez les plus jeunes,

-Que l'assentiment de principe des commerçants et musiciens de la rue de Rome a été récolté à travers une prise de contact informelle,

-Que l'organisation d'une telle journée n'engendrerait aucun coût pour la collectivité »

Sur proposition de Charles BEIGBEDER, le conseil d'arrondissement émet le vœu : que soit organisée une journée annuelle de la musique, en collaboration avec les « luthiers » du quartier de la rue de Rome, les conservatoires et écoles de musiques, ainsi que les écoles, collèges et lycées du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE répond à M. BEIGBEDER :

« Les liens qui unissent la rue de Rome à la Mairie du 8^e ne sont pas récents. Chaque année, les musiciens de la rue de Rome et leur célèbre « Bracass Band », ont participé à la Fête de la Musique. En 2008, des podiums avaient été installés dans les rues à proximité de la rue de Rome pour donner des concerts aux habitants du 8^e et aux Parisiens. Une autre année, nous avons organisé une « Fighting jazz » entre cette formation et celle des Gardiens de la Paix.

Toujours à l'occasion de la Fête de la Musique, mais cette fois-ci sur les Champs-Élysées, nous avons invité les musiciens de la rue de Rome, des chorales et également des jeunes orchestres musicaux liés au magnifique projet des orchestres dans les écoles créées par Jean-Claude DECALONNE qui est à la tête de « Feeling Musique », au 61 rue de Rome.

Indépendamment de ce programme, nous avons créé avec Jean-Claude DECALONNE, la classe orchestre qui se trouve dans l'école Robert Estienne et qui donne d'excellents résultats. Je rappelle que la Mairie du 8^e a offert des locaux dans cette école et des instruments de musique pour les enfants. La Direction des Affaires Scolaires et Jean-Claude DECALONNE dispensent les cours de musique. De nombreux articles ont été consacrés à la rue de Rome par « Paris 8 », ce quartier des arts de la musique.

Nous avons en projet, pour le numéro de mars, de consacrer une double page à cette artère qui accueille depuis le début du 20^e siècle les facteurs d'instruments et les luthiers. Il est à noter que nous organisons et soutenons à travers les midis-concerts et les concerts Cail, de nombreux artistes installés dans ce quartier. Tout ceci s'effectue bien évidemment avec le concours actif du Conservatoire à Rayonnement régional et du Conservatoire municipal Camille Saint-Saëns. C'est dire,

encore une fois, que les liens entre la rue de Rome et la Mairie du 8^e, sont étroits et solides, et que le nombre de manifestations que nous avons organisé ensemble est riche.

C'est la raison pour laquelle au-delà de votre vœu, je souhaite que nous puissions évoquer ce projet d'une journée de la musique, bien évidemment avec Erika DUVERGER et les représentants de la rue de Rome, tout comme ceux du Conservatoire municipal et du Conservatoire à Rayonnement régional. J'envisage, dans les semaines qui viennent, une réunion sur ce sujet, à laquelle vous serez bien entendu associé ».

M. LEBEL remercie Mme le Maire d'avoir rendu hommage aux initiatives prises lors des mandatures précédentes à ce sujet et rappelle qu'il avait sollicité à diverses reprises les luthiers de la rue de Rome pour les associer à des manifestations culturelles organisées par la mairie du 8^e.

Mme DUVERGER souligne qu'elle rencontre régulièrement les luthiers de la rue de Rome et M. Jean-Claude DECALONNE. Elle observe que la crise économique a affecté durement cette année l'activité de la lutherie de la rue de Rome. Récemment, elle a contacté les luthiers pour leur proposer de se fédérer au sein d'une association afin d'être plus efficaces. Mme DUVERGER propose que la Mairie du 8^e choisisse la date de la Sainte Cécile le 20 novembre pour organiser un événement qui mettrait en valeur les luthiers de la rue de Rome.

M. BALADI précise que du 10 au 13 décembre 2014, une exposition concernant les artisans d'art, mettant à l'honneur ce corps de métier, a été organisée à la Mairie du 8^e. Il ajoute qu'il souhaite s'investir pleinement avec Mme DUVERGER sur le projet de créer une association des luthiers de la rue de Rome.

A la suite de ces précisions, Mme d'HAUTESERRE demande à M. BEIGBEDER de retirer son vœu. M. BEIGBEDER accepte.

16°/ Question orale à Madame la Maire du 8^e arrondissement, présentée par Corine Barlis, relative à la mise en place du budget participatif local dans le 8^e arrondissement

La Mairie de Paris a décidé la mise en place d'un budget participatif annuel correspondant à 5 % de ses dépenses d'investissement. Cela représente un demi-milliard d'euros sur la mandature. Chacun pourra proposer, en son nom ou via un collectif (associations, conseils de quartier, etc...) des projets contribuant à l'amélioration de la vie quotidienne.

*Du 14 janvier au 15 mars, les habitants pourront déposer leurs propositions à l'échelle locale et à l'échelle de la Ville sur le site « Madame la Maire, j'ai une idée » : www.ideoe.paris
Madame la Maire, en ce que concerne notre arrondissement, je souhaiterais vous interpeller sur deux aspects de cette démarche :*

1 – Conformément à la charte adoptée lors du conseil de Paris de novembre, les mairies d'arrondissement peuvent mettre en place un budget participatif local. Une enveloppe représentant au maximum 30% de leur dotation d'investissements d'intérêt local peut être consacrée. La Mairie centrale s'engage à abonder le budget participatif d'arrondissement d'un euro pour chaque euro dédié par la Mairie d'arrondissement jusqu'à ce plafond de 30%.

Je souhaiterais donc savoir Madame la Maire, quel montant avez-vous décidé d'engager de la dotation d'investissement d'intérêt local (ILL) du 8^e arrondissement à cette démarche en nous précisant les enveloppes pour les équipements de proximité et pour l'espace public ?

2 – Le deuxième aspect de ma question concerne la mise en place de cette démarche auprès des habitants, associations et conseils de quartier.

Au-delà des supports de communication déjà mis en place par la Mairie de Paris, comme le site internet dédié, je souhaiterais savoir Madame la Maire, comment comptez-vous favoriser la participation des habitants du 8^e afin qu'ils soient suffisamment informés et formés pour pouvoir proposer et choisir les projets rentrant dans le cadre des dépenses du budget d'investissements localisés de l'arrondissement ? Avez-vous prévu d'organiser des marches exploratoires ou des réunions de conseils de quartier dédiées au budget participatif ?

Mme d'HAUTESERRE répond à Mme BARLIS :

« Je vous remercie de votre question qui me permet effectivement de vous informer publiquement que dans le cadre de la mise en place du budget participatif en 2016, j'ai fait savoir à M. Julien BARGETON ainsi qu'à M. Bruno JULLIARD, lors de nos différents échanges, que la Mairie du 8^e arrondissement consacrerait le montant maximal prévu, soit 30 % de 972 000 €, par la charte sur l'enveloppe IIL « Espace Public », soit un montant de 291 600 euros pour le budget participatif qui pourra être abondé sur la base de 1 € sur 1 €, soit un budget global de 583 200 €.

C'est dire que pour un budget modeste comme celui du 8^e arrondissement, les sommes engagées gérées par les élus de la majorité sont importantes. Je rappelle, pour mémoire, comme je viens de l'indiquer, qu'il s'agit bien de la seule enveloppe « Espace public » et non de celle des « Equipements de proximité ». Cette dernière enveloppe de 662 000 € est très modeste. Elle est destinée à entretenir les équipements de petite enfance, de la jeunesse et des sports et les écoles. Je

n'ai donc pas souhaité, comme nombre de mes collègues, qu'une partie de cette dotation soit utilisée au titre du budget participatif. S'agissant de la communication, nous avons fait un large affichage à la Mairie du 8^e, devant le bureau d'accueil en complément de la communication effectuée par la Mairie de Paris sur les panneaux d'affichage municipaux et sur le site internet. Les Conseils consultatifs de quartier sont déjà à l'œuvre à ce sujet. Un projet d'école a été déposé par le Conseil de quartier Europe. D'autres projets suivront. Nous étions lundi 26 janvier à 6 projets.

Je souhaite pour ma part que les habitants du 8^e soient force de proposition dans le cadre du budget participatif. La clôture des projets est prévue le 15 mars 2015 et le vote interviendra le 15 septembre. Ce sera l'occasion de faire participer l'ensemble des associations puisque nous organisons chaque année un forum à cette époque. Il conviendra également de mettre en place avant fin mai, une commission ad hoc d'arrondissement qui sera composée de 3 collègues : un collègue « élus » où siégera un représentant de l'opposition, un collègue « vie associative » et un collègue « ville » avec tous les correspondants des directions de la ville. La composition de cette commission fera l'objet très prochainement d'un projet de délibération, qui vous sera soumis au Conseil d'Arrondissement ».

Mme BOYER CHAMMARD informe le Conseil d'Arrondissement que les Conseils de quartier sont à l'œuvre. Elle souhaite renforcer la communication sur le budget participatif à destination des associations et propose cette thématique en vue de l'organisation d'un CICA.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h30.



Mme Jeanne d'HAUTESERRE